



Mairie de Rochebaudin

La prochaine réunion du Conseil Municipal
de Rochebaudin aura lieu le :
vendredi 22 novembre 2024 à 20h30
dans la salle communale

Rochebaudin, le 12 novembre 2024

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27 septembre 2024

2 – Point sur les travaux mairie-espace St Roch

L'appel d'offre organisé par DAH pour l'attribution des travaux est terminé et nous disposons des coûts définitifs, ils s'élèvent à 331.187,08 € HT.

Déduites les subventions, la dépense pour la commune s'élèvera à 72.861 € ;

3 – Décision budgétaire modificative

Une décision modificative est justifiée pour formaliser les dépenses et recettes concernant les travaux pointés au point 2 ;

4 – Fermeture du réseau téléphonique cuivre

Les demandes de Rochebaudin n'étant pas prises en compte, il est proposé de ne plus accepter la fermeture du réseau cuivre ;

5 – Election d'un représentant de la commune au Syndicat Intercommunal des 3 Vallées

Suite à la démission de Lili Forgas du Conseil Municipal, il convient de la remplacer au SIVU ;

6 – Tarifs communaux pour 2025

Il est proposé de reconduire les tarifs actuels

Location de la salle communale :

- Pour les rochebaudinois et électeurs de la commune, 55€ pour une location de 10h à 10h le lendemain avec un supplément de 30€ au-delà de 10h le lendemain ;
- Pour les autres locataires, 115€ de 10h à 10h le lendemain, avec un supplément de 30€ au-delà de 10h le lendemain ;
- Pour tous, participation au chauffage de 15€/jour.

Cimetière : 250€ pour une concession trentenaire (2 m²) et 200€ pour une concession columbarium de 15 ans

7 – Adhésion à la compétence éclairage public du SDED

Le 5 avril dernier, le Conseil avait donné un accord de principe pour que la commune confie l'entretien et le développement de l'éclairage public au Syndicat Départemental Energie de la Drôme. Il est proposé de formaliser cette décision. L'audit de départ coûtera 8 € par point lumineux (344 €), l'entretien coûtera 25,5€ par point lumineux (1200 € par an) et l'investissement, sur une base de 26000€ sur 8 ans coûterait à la commune 13000€, mais dépendra des travaux réellement effectués.

8 – Questions diverses